

# Charte d'Achats Responsables

La présente charte formalise la volonté de DUPESSEY&CO de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable liés aux achats. Celle-ci s'inscrit dans la lignée de la feuille de route RSE du Groupe et de ses valeurs fondamentales.

Par cette politique, DUPESSEY&CO, engagée dans une logique d'amélioration continue, se donne pour objectif les meilleures pratiques en termes d'achats responsables. Aussi, nous encourageons fortement nos fournisseurs à collaborer avec DUPESSEY&CO pour identifier les opportunités d'amélioration des pratiques qu'ils mettent en œuvre dans tous les domaines de la RSE.

Dans ce contexte, les chapitres ci-après s'attachent à décrire dans leurs grandes lignes les exigences et attentes de DUPESSEY&CO en matière d'Achats Responsables, réparties en trois domaines principaux : les conditions de travail, l'environnement et l'éthique des affaires.

Le respect de ces exigences constituera pour DUPESSEY&CO un critère déterminant dans le choix et l'établissement de ses relations d'affaires.

## 1. # Droits de l'homme et conditions de travail

### # Droits de l'Homme

DUPESSEY&CO exige de ses fournisseurs le respect des droits de l'Homme tels que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des conventions fondamentales de l'OIT et de toute autre réglementation internationale, nationale et locale applicable.

En particulier, DUPESSEY&CO exclura toutes relations contractuelles avec les fournisseurs dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de discrimination, de violence ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.

### # Santé et sécurité

DUPESSEY&CO a adopté une Politique Santé Sécurité au Travail. DUPESSEY&CO attend de ses fournisseurs qu'ils respectent des standards équivalents aux siens, et en particulier qu'ils fournissent à leurs employés un environnement de travail respectant les normes applicables en matière de santé et de sécurité et assurent la maîtrise des impacts sanitaires de leurs activités sur les populations locales.

### # Droit du travail

DUPESSEY&CO demande à ses fournisseurs de respecter, partout où ils opèrent, l'ensemble des dispositions légales locales applicables en matière de droit du travail, et notamment celles concernant la durée légale du travail et le salaire minimum.



## **2. # Environnement**

DUPESEY&CO attend de ses fournisseurs qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables. Il leur est recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques internationales dans ces domaines, en particulier par la mise en place d'un système de management environnemental.

### **# Energie et impacts environnementaux**

DUPESEY&CO demande à ses fournisseurs de mettre en œuvre des actions visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs impacts environnementaux.

### **# Ressources naturelles et biodiversité**

DUPESEY&CO demande à ses fournisseurs d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de maîtriser leurs impacts sur la biodiversité.

### **# Gestion des émissions et des déchets**

DUPESEY&CO demande à ses fournisseurs de maîtriser les émissions et les rejets associés à leurs activités, y compris celles liées à la production et la gestion des déchets. DUPESEY&CO encourage les démarches visant à limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toutes formes de réutilisation et de recyclage.

### **# Réglementation produits**

DUPESEY&CO demande à ses fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès aux marchés (à l'exemple du règlement REACH en Europe) et attache la plus grande importance à la connaissance et à la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'elle emploie.

## **3. # Ethique des affaires**

### **# Corruption et conflits d'intérêts**

DUPESEY&CO condamne toute forme de corruption et proscrit les situations de conflit d'intérêt impliquant ses collaborateurs ainsi que ses fournisseurs. Le maintien des relations du Groupe avec ses fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refuseront à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à tout autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent. En matière de cadeaux et d'invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance : les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie.

### **# Respect des règles de concurrence**

DUPESEY&CO est tenu de respecter la réglementation relative à la concurrence et a la même exigence envers ses fournisseurs. Les critères de prix, de qualité, de performance, les délais de livraison et l'adéquation des prestations proposées aux besoins du Groupe sont les fondements de toutes ses décisions d'achat. Par ailleurs, le Groupe se conforme strictement aux réglementations qui prohibent toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné, vis-à-vis de ses fournisseurs.



**# Respect de la confidentialité et de la propriété industrielle**

DUPESSEY&CO fait du respect de la confidentialité et de la propriété industrielle une de ses principales priorités. Les informations que les fournisseurs communiqueront au Groupe seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. DUPESSEY&CO attend de ses fournisseurs qu'ils prennent les mêmes engagements.

**# Transparence et reporting**

DUPESSEY&CO a des obligations en matière de transparence et de publications d'informations extra-financières. Le Groupe attend de ses fournisseurs qu'ils s'inscrivent dans cette même pratique dans leurs relations contractuelles avec DUPESSEY & CO et vis-à-vis de leurs propres parties prenantes.

**4. # Engagement des fournisseurs et sous-traitants**

DUPESSEY&CO, convaincu du bien-fondé de ces dispositions pour améliorer la performance globale du Groupe et de ses fournisseurs, a conscience des efforts qui devront être déployés par certains d'entre eux pour se conformer aux dispositions de cette politique. Dans ce cadre, DUPESSEY&CO est prêt à accompagner les fournisseurs qui s'engageraient dans une démarche d'amélioration continue. En adhérant aux principes de cette politique, les fournisseurs et sous-traitants de DUPESSEY&CO s'engagent à accompagner DUPESSEY&CO dans le déploiement de sa feuille de route RSE et acceptent d'être évalués par DUPESSEY&CO ou un organisme tierce partie sur leurs pratiques RSE et les principes énoncés ci-dessus.

Ils s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer et s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants intervenants dans la supply chain de DUPESSEY&CO.

Emmanuel ANDRÉ  
 Directeur Général DUPESSEY&CO

